



**DÉLIBÉRATION N°2017-12-08-15
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 8 décembre 2017

POINT 15 : APPROBATION DU PROGRAMME D'AUDIT INTERNE 2018

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015, le 3 juin 2016 et le 6 octobre 2017 ;
- VU** le guide d'organisation de la fonction audit interne à l'Université de Nantes ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 30 voix pour, le programme d'audit interne 2018, tel qu'annexé.

À Nantes, le 8 décembre 2017
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX





UNIVERSITÉ DE NANTES

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 8 DECEMBRE 2017**

POINT 15 – APPROBATION DU PROGRAMME D'AUDIT INTERNE 2018

Dossier suivi par la Cellule d'aide au Pilotage, Direction Générale des Services

Exposé des motifs

L'Université de Nantes se veut vectrice d'un nouveau modèle d'Université fondé sur le développement de la transdisciplinarité, la transition pédagogique et l'ouverture sur le monde. Pour accompagner ces ambitions et asseoir cette dynamique, l'Etablissement a souhaité s'appuyer sur la mise en œuvre de la fonction d'audit interne, afin de répondre à trois objectifs principaux :

- apprécier le déploiement des orientations stratégiques, opérationnelles et financières de l'Etablissement ;
- évaluer la pertinence, l'efficacité et la conformité de nos processus par rapport aux règles définies (procédures rédigées par les Directions, les contrôleurs internes et les services, normes, réglementation...) ;
- proposer des axes d'amélioration ou de progrès pour l'organisation.

Parallèlement, l'introduction de l'audit interne permet de mettre l'Etablissement en conformité avec l'obligation réglementaire de la GBCP, exigeant que les processus financiers puissent être contrôlés de manière indépendante.

Un premier travail de cadrage, qui s'est déroulé sur l'année 2016/2017, a permis de proposer l'organisation suivante, en phase expérimentale. Afin de garantir une approche neutre et objective, il est proposé que les audits soient réalisés par des cabinets externes à l'Université. Un marché – cadre, avec des marchés subséquents, répondant à un lot pour des thématiques organisationnelles et un lot pour des thématiques financières et comptables, ont été notifiés.

Conformément à ce qui avait été présenté au CA du 4 juillet 2017, les pôles et directions centrales ont pu proposer, à la rentrée de septembre, des sujets d'audits, dans le cadre de la collecte de sujets pour le programme 2018.

A l'issue de cette collecte, 5 sujets ont été sélectionnés par le COPIL de l'audit interne, compte-tenu de leur caractère transversal et applicable à d'autres pôles ou services :

1. l'organisation administrative des relations internationales, dans une perspective de construction polaire en LLSHS ;
2. l'organisation du suivi administratif des charges d'enseignement, en s'appuyant notamment sur la réflexion en cours dans le pôle Santé ;
3. l'organisation de la fonction communication dans l'Etablissement ;
4. le pilotage des effectifs et de la masse salariale ;
5. la gestion des rôles et des comptes utilisateurs dans les systèmes d'information.

Le dernier sujet bénéficie d'un co-financement externe, via la contractualisation avec la Région.

Pour rappel, la fonction d'audit interne s'appuie sur deux documents principaux :

- une charte de l'audit interne, qui rappelle les grands principes, les engagements et les objectifs de la mission ;
- un guide expliquant l'organisation opérationnelle de l'audit interne.

Projet de délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le programme d'audit interne 2018.